ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

auxiliaires de vie

Question écrite n° 63639

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le développement des auxiliaires de vie. Actuellement, cette activité est régie par la convention collective des employés de maison. Or, nombreux sont ceux qui estiment que cette activité nécessiterait l'obligation d'une formation minimum récompensée par un diplôme, garantissant la qualification et l'activité de tout auxiliaire de vie.

Données clés

Auteur : M. Léonce Deprez
Circonscription : Pas-de-Calais (4e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 63639
Rubrique : Professions sociales
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 juillet 2001, page 3941